



SERVICE PÉRISCOLAIRE

Charte du professeur de cours particulier

- 1) Comportement et attitude exemplaires vis-à-vis des enfants, des parents, des professeurs et des surveillants
- 2) Ponctualité au travail : venir en avance afin de mettre en place votre local
- 3) Passage par le bureau pour badger avant le début de votre premier cours et après le dernier de la journée
- 4) Respect des règles de sécurité et prise de connaissance de la procédure à suivre en cas d'accident
- 5) Respect des locaux, rendre le local dans le même état qu'il était avant le cours
- 6) Si votre élève est inscrit à la garderie de Laeken, vous devez aller le chercher à sa garderie et le ramener après le cours
- 7) Contrôle systématique et rigoureux des présences (A = absent et P = présent)
- 8) Absence : Prévenir au moins 24H à l'avance et dans la mesure du possible les parents des enfants ET le bureau périscolaire
- 9) En cas de problème, IMMÉDIATEMENT contacter le bureau périscolaire :
02 474 10 99 ou 92 / periscolaire@bru4.eu